



Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

## **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2023 APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le lundi 11 septembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2023**

**« DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 760 100 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 760 100 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR L'AJOUT DE DEUX (2) RUES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE PARC INDUSTRIEL »**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 septembre 2023.

Il entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Donné à Lac-Etchemin, ce 25<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 220-2023 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 25<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**